

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06938

Numéro SIREN : 421 065 251

Nom ou dénomination : AEL

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2022 sous le numéro de dépôt 41542

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION PARISIENNE
ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

15 RUE THÉODORE DE BANVILLE
75017 PARIS

TELEPHONE : 01 58 22 27 60
TELECOPIE : 01 45 22 18 61

41542.

H A U S S M A N N A U D I T C O N S U L T A N T S

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 €uros

**10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 Décembre 2021

SAS AEL

Exercice clos le 31 Décembre 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

SAS A.E.L.
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS

Au capital de 250.000 Euros

RCS NANTERRE 421 065 251

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.E.L** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

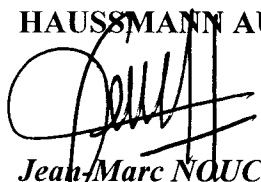
il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris,
Le 13 juin 2022

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS



Jean-Marc NOUCHI
Commissaire aux Comptes

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 Euros

**10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251**

Etats de Synthèse

Au 31 Décembre 2021

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 975	16 609	3 366	3 564
Fonds commercial	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles	445 000		445 000	445 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	32 670	32 670		
Autres immobilisations corporelles	172 004	137 874	34 130	40 074
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 756 094	832 406	1 923 688	2 246 707
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	97 920		97 920	100 196
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 553 663	1 019 558	2 534 105	2 865 540
Stocks				
Matières premières et autres approv.	33 266		33 266	19 270
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	74 319	64 567	9 753	9 712
Marchandises	1 721 407	805 855	915 552	897 147
Créances				
Clients et comptes rattachés	282 485	50 170	232 316	361 562
Fournisseurs débiteurs	271 938		271 938	298
Personnel	600		600	
Etat, Impôts sur les bénéfices	300		300	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 255		17 255	8 409
Autres créances	18 906		18 906	18 119
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	599 019		599 019	1 313 146
Charges constatées d'avance	139 552		139 552	54 017
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 159 048	920 591	2 238 457	2 681 680
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 712 711	1 940 150	4 772 561	5 547 220

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 304 763	2 252 450
Résultat de l'exercice	-229 031	152 313
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 350 732	2 679 763
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 058 679	2 304 938
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 011	2 524
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 059 690	2 307 462
Emprunts et dettes financières diverses	4 837	3 551
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 016	326 961
<i>Personnel</i>	24 067	25 367
<i>Organismes sociaux</i>	37 416	41 649
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		4 600
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		7 495
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	37 083	108 198
Dettes fiscales et sociales	98 567	187 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	69 720	42 174
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 421 830	2 867 457
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	4 772 561	5 547 220

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	2 394 782	90,61	4 511 685	95,76	-2 116 903	-46,92
Production vendue	248 050	9,39	199 902	4,24	48 148	24,09
Production stockée	310	0,01	133		177	133,19
Subventions d'exploitation						
Autres produits	904 557	34,23	798 257	16,94	106 299	13,32
Total	3 547 698	134,24	5 509 977	116,95	-1 962 278	-35,61
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	1 515 468	57,34	3 042 704	64,58	-1 527 235	-50,19
Variation de stock (m/ses)	-20 587	-0,78	-342 555	-7,27	321 968	-93,99
Achats de m.p. & aut.approv.	166 997	6,32	48 879	1,04	118 118	241,65
Variation de stock (m.p.)	-13 996	-0,53	-19 270	-0,41	5 275	-27,37
Autres achats & charges externes	790 333	29,90	1 113 129	23,63	-322 796	-29,00
Total	2 438 215	92,26	3 842 886	81,56	-1 404 670	-36,55
MARGE SUR M/SES & MAT	1 109 483	41,98	1 667 091	35,38	-557 608	-33,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	48 797	1,85	52 833	1,12	-4 036	-7,64
Salaires et Traitements	269 870	10,21	287 500	6,10	-17 630	-6,13
Charges sociales	101 378	3,84	112 124	2,38	-10 746	-9,58
Amortissements et provisions	882 233	33,38	894 712	18,99	-12 479	-1,39
Autres charges	7 096	0,27	12 390	0,26	-5 294	-42,73
Total	1 309 374	49,54	1 359 559	28,86	-50 185	-3,69
RESULTAT D'EXPLOITATION	-199 891	-7,56	307 532	6,53	-507 423	-165,00
Produits financiers	44 455	1,68	126 126	2,68	-81 671	-64,75
Charges financières	73 073	2,76	205 962	4,37	-132 890	-64,52
Résultat financier	-28 617	-1,08	-79 836	-1,69	51 219	-64,16
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-228 508	-8,65	227 696	4,83	-456 204	-200,36
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	823	0,03	6 370	0,14	-5 547	-87,08
Résultat exceptionnel	-823	-0,03	-6 370	-0,14	5 547	-87,08
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-300	-0,01	69 013	1,46	-69 313	-100,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	-229 031	-8,67	152 313	3,23	-381 344	-250,37

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.E.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 4 772 561 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 229 031 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

3 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2013

Conséquences de l'événement Covid-19

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	464 975			464 975
Immobilisations incorporelles	494 975			494 975
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 670			32 670
- Installations générales, agencements aménagements divers	110 216			110 216
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 966	2 822		61 788
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	201 852	2 822		204 673
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 050 428	20 149	314 483	2 756 094
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	100 196		2 275	97 920
Immobilisations financières	3 150 623	20 149	316 758	2 854 014
ACTIF IMMOBILISE	3 847 451	22 971	316 758	3 553 663

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 822	20 149	22 971
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 822	20 149	22 971
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			316 758	316 758
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			316 758	316 758

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	30 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
LUMA ISRAEL 45100 HOD HASHARON	10 000		100,00	
CREA CONCEPT UK 99999 LONDRES	1		100,00	
AEL CREA FASHIONS 10018 NEW YORK	17 678		100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CREA CONCEPT EUROPE 75116 Paris	200 000	88 714	50,00	-47 500
NETZAH V.H.B. Ltd 5252204 Ramat Gan	2 512		25,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	27 679	27 678	412 557		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 700 628	873 162	615 229		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 412	197		16 609
Immobilisations incorporelles	16 412	197		16 609
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 670			32 670
- Installations générales, agencements aménagements divers	74 062	6 311		80 373
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 046	2 455		57 501
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	161 777	8 766		170 543
ACTIF IMMOBILISE	178 189	8 963		187 152

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 856 742 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 027 786		1 027 786
Prêts			
Autres	97 920		97 920
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	282 485	282 485	
Autres	308 999	308 999	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	139 552	139 552	
Total	1 856 742	731 036	1 125 706
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS CCE	17 608
INTERETS COURUS ISRAEL	90 130
INTERETS COURUS CREA UK	1 624
INTERETS COURUS NETSAH	4 889
PRODUIT A RECEVOIR	15 806
Total	130 057

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 870 422 euros.

Provision sur stocks:

La provision pour dépréciation des stocks est calculée selon le principe suivant:

- collection 2019 : 10 %
- collection 2018 : 30 %
- collection 2017 : 30 %
- collection 2016 : 50 %
- collection 2015 : 50 %
- collection 2014 : 70 %
- collection 2013 : 70 %
- collections antérieures : 90 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 421 830 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 011	1 011		
- à plus de 1 an à l'origine	2 058 679	489 669	1 569 010	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 837	4 837		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 016	189 016		
Dettes fiscales et sociales	73 105	73 105		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	95 182	95 182		
Produits constatés d'avance				
Total	2 421 830	852 820	1 569 010	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	596 259			
(**) Dont envers les associés	25 462			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	34 011
BANQUE INTERETS COURUS	1 011
INT. COURUS S/EMPRUNT	4 209
DETTES PROVIS. CONGES PAY	24 067
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	9 146
ETAT - AUTRES CHARGES À P	3 178
FORMATION CONTINUE	1 216
TAXE D APPRENTISSAGE	1 217
TAXE S/ VEHICULE SOCIETE	5 049
TAXE DE L HABILLEMENT	13
Total	83 116

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	139 552		
Total	139 552		

Impacts de l'événement Covid-19

Prêts contractés dans le cadre de politiques de soutien (PGE):

Les trois prêts contractés en 2020 dans le cadre du PGE se sont élevés à 1.050.000 €. En 2021, la société AEL a commencé à rembourser un seul de ces prêts.

Les remboursements des s'échelonneront jusqu'en 2026.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis		136 519	136 519
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	577 624	1 817 158	2 394 782
Produits des activités annexes	46 028	65 503	111 531
TOTAL	623 652	2 019 180	2 642 832

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	65 661
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	65 661
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				182 468	182 468
Cumul exercices antérieurs				139 892	139 892
Dotations de l'exercice				36 494	36 494
Amortissements				176 386	176 386
Cumul exercices antérieurs				131 599	131 599
Exercice				33 967	33 967
Redevances payées				165 566	165 566
A un an au plus				5 661	5 661
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				5 661	5 661
A un an au plus				60 000	60 000
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				60 000	60 000
Montant pris en charge dans l'exercice				33 967	33 967

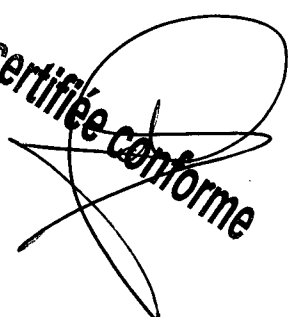
Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 26 188 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251

Copie certifiée conforme



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Les actionnaires de la Société A.E.L., société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros divisé en 500 actions de 500 euros chacune, dont le siège social est situé 10-12 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS, ont tenu une assemblée générale ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor BITTON, Président.

Monsieur Jean Marc EL NOUCHI de la Société HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

La feuille de présence,
L'Inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le Rapport de Gestion du Président,
Les Rapports du Commissaire aux Comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence et les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la présidence, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide en conséquence, d'affecter la perte s'élevant à 229.031,17 euros au débit du compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2021	100.000 euros	100.000 euros
2020	500.000 euros	500.000 euros
2019	430.000 euros	430.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

ARTEX

EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NANTERRE

4, Rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Paris, le 13 septembre 2022

Recommandé A.R N°1A 199 097 6924 6

Nos Réf : SD/220919

Dossier : SAS AEL

10-12 Boulevard Louise Michel

92230 GENNEVILLIERS

Objet : Dépôt des Comptes

Exercice clos au 31 décembre 2021

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint aux fins de dépôt, les documents concernant les comptes de la société ci-dessus référencée, pour l'exercice clos le **31 décembre 2021**, à savoir :

- 1 exemplaire de l'A.G.O. annuelle,
- 1 exemplaire du Rapport des Commissaires aux Comptes.

A cet effet, vous trouverez également ci-joint, un chèque de **45,34 euros**.

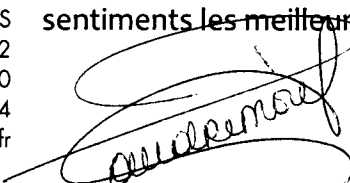
Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt correspondant.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

155 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
TEL. : 01 45 63 20 22
01 45 63 20 70
FAX : 01 45 63 20 44
www.artex.fr

ERIC SADOUN
MARC NAPARSTEK


Séverine DANDRIMONT
sdandrimont@artex.fr

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes